L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 26 JUILLET.

FEUILLETON.

LE ROI MISERE

PAR

M. PAUL SAUNIÈRE.

DEUXIÈME PARTIE.

II

COMMENT ANATOLE REÇUT DEUX SOUFFLETS D'UN HOMME POUR UN BAISER DE FEMME QU'IL N'AVAIT PAS PRIS.

En un mois, l'atelier de René avait subi une transformation complète. Grâce au petit capital qu'il avait réalisé, il avait remplacé par un divan confortable celui que les injures du temps avaient condamné à la retraite. Au lieu des chaises de paille qui l'accompagnaient, se prélassaient maintenant quatre fauteuils paresseux, qui tendaient leurs bras ouverts à tout venant, et six chaises capitonnées comme des chanoines.

Deux larges rideaux séparaient l'atelier de la pièce d'entrée, dans laquelle avaient été relégués les plâtres soigneusement époussetés. Quant aux murs, décorés maintenant d'une couche de peinture plus fraîche et plus riante, ils avaient dépouillé la misérable nudité d'autrefois. Garnis maintenant de tableaux encadrés de neuf, couverts de faïences, de panoplies, de curiosités de toutes sortes, ils témoignaient que l'aisance avait succédé enfin à la pauvreté.

En pénétrant dans cette pièce, qui est, chez la plupart des peintres, la plus importante de leur appartement et celle qu'ils ornent le plus volontiers, on sentait que les heures difficiles étaient passées, et que l'artiste avait franchi les obstacles innombrables qui se dressent toujours au début de la carrière.

Puis, comme l'eau va toujours à la rivière, une nouvelle bonne fortune avait suivi la première. René avait vendu à Goupil deux tableaux qu'il avait exposés chez lui, et dont l'éditeur lui avait acheté le droit de reproduction en gravure.

René attendait donc de pied ferme les rigueurs de l'hiver qui l'effrayaient tant jadis. Son travail se ressentait du bien-être matériel qui l'entourait. Il avait plus de goût à la besogne, plus de confiance en lui-même, plus de vivacité d'imagination, plus de rapidité et de sûreté dans l'exécution.

Il n'avait plus revu M. Arthur, mais, quelques jours après son arrivée à Paris, M. Breton s'était présenté chez lui et l'avait prié de faire pour son maître un pendant au tableau qu'il avait acheté précédemment. René avait pris pour sujet un orage, et s'était mis à l'œuvre. Depuis trois semaines qu'il travaillait sans relâche à cette toile importante, il avait reçu de ses amis les compliments les plus flatteurs.

Son ancien maître, qui était venu le voir et le féliciter, l'avait fait rougir de confusion et de plaisir, en lui assurant que cette nouvelle production était digne du pinceau d'Hobbéma.

Cette commande de M. Arthur avait vivement intrigué le jeune peintre. Il y avait en effet, dans la démarche de l'intendant, quelque chose de difficile à concilier avec la façon presque brutale dont René avait été congédié du château. Était-ce qu'on avait le remords d'avoir agi si cavalièrement envers lui, et voulait-on racheter cette grossièreté ? C'est ce que pensa René.

En somme, il n'avait pas trop le droit d'en vouloir à ce mannequin, car s'il pouvait se formaliser à la rigueur de son peu de politesse, il lui était impossible de ne pas reconnaître que cet homme avait envers lui d'une rare générosité. L'un compensait l'autre, et au delà. Pourtant, la visite de M. Breton conservait, malgré tout, un caractère bizarre qui demeurait inexplicable pour l'artiste.

Le coup de sonnette qui vibra dans son antichambre lui causa une nouvelle surprise. En effet, il laissait toujours sur sa porte la clef de son atelier. Les familiers de la maison le savaient, frappaient d'abord, et, souvent même, entraient avant d'y avoir été invités. Quel mystère cachait donc ce coup de sonnette ?

René déposa sa palette, ses pinceaux, alla ouvrir, et se trouva en face d'un personnage qu'il n'avait jamais vu.

Celui-ci se découvrit avec une courtoisie du meilleur ton.

—Monsieur René Dorval ? demanda-t-il.

—C'est moi, monsieur, répondit l'artiste, en refermant la porte et en invitant du geste l'étranger à passer dans son atelier.

L'inconnu gravit les quatre marches qui l'en séparaient, et attendit pour s'asseoir que René lui avançât un fauteuil.

—Monsieur, dit-il ensuite, j'ai vu de vous chez Goupil deux tableaux que j'aurais certainement achetés, si l'éditeur ne m'avait fait part de l'intention où il est de reproduire en gravures ces charmantes toiles. Ces tableaux ne sont plus votre propriété ?

—Non, monsieur, ils appartiennent désormais à l'éditeur.

—Êtes-vous bien pressé, pour le moment ?

—Non. Je termine l'étude que vous pouvez voir sur mon chevalet, et n'ai pas d'autre commande.

—N'en avez-vous jamais reçu du gouvernement ?

—Pas encore, monsieur. Je suis jeune, obscure, mon nom n'a pas la notoriété voulue....

—Avez-vous fait dans ce but quelque démarche ? interrompit l'inconnu.

—Pas davantage, monsieur. Je ne connais personne en haut lieu, et vous savez que sans recommandation il est difficile....

—Oui, je sais, mais il ne faut désespérer de rien. Vos débuts sont trop brillants pour ne pas attirer sur vous l'attention.

A ces mots, l'étranger jeta autour de lui un regard rapide.

—J'aperçois sur les murs de fort belles ébauches, reprit-il. Sont-elles de vous ?

—Non pas toutes, mais il s'en trouve quelques-unes.

—Y en a-t-il dans le nombre qui soient terminées ?

—Non, monsieur, mais je pourrais, ou les achever, ou les refaire entièrement si vous les trouviez incomplètes.

—Voulez-vous me donner la permission d'y jeter un coup d'œil ?

—Comme il vous plaira, monsieur.

L'inconnu se leva.

—Je vous en prie, dit-il avec une exquise politesse, ne vous dérangez pas pour moi, continuez votre travail.

René voulait s'en défendre et accompagner ce visiteur, dans lequel il flairait un client ; mais celui-ci insista avec tant de grâce que l'artiste reprit sa palette et ses pinceaux.

Pendant ce temps, le visiteur examinait avec attention chacun des objets garnissant les murs de l'atelier. De temps en temps, il s'arrêtait et observait à la dérobée le jeune peintre qui, habitué à ces sortes de caprices, était tranquille ment remis à l'œuvre.

Quand l'amateur eut fini son inspection, il revint lentement se placer à côté de René, et jeta les yeux sur le paysage à peu près terminé auquel celui-ci donnait la dernière main.

—Parbleu ! fit-il, voilà un tableau merveilleux. Est-il réellement acheté d'avance ?

—Oui, monsieur, répondit René, il est vendu, je crois vous l'avoir dit.

—Est-il indiscret de vous demander pour quelle somme ?

—Aucunement, monsieur. J'ai reçu mille francs du pendant, je pense recevoir au moins autant de celui-ci.

—Et si je vous en offrais le double ? proposa l'inconnu.

—J'aurais le regret de vous refuser, répliqua l'artiste, doublement regret, car je vous désobligerais probablement et je perdrais certainement une somme engageante.

—Rien ne vous empêche d'en faire un autre et de me céder celui-ci.

—Assurément, mais ce que je ne saurais faire, c'est de transiger si commodément avec la parole donnée. Or, j'ai proposé ce sujet, il a été accepté, il n'est plus à moi. S'il vous plaît que j'en traite un autre du même genre, je suis à votre disposition.....

—Je ne dis pas non, répondit l'amateur. Cependant, je craindrais qu'il ne fût pas si réussi que celui que j'ai sous les yeux. Aussi je me sentirais plutôt disposé à faire un plus grand sacrifice, et si trois mille francs pouvaient vous décider, je vous les compterais sur l'heure......

A ces mots, il porta la main à la poche de son habit, mais René se redressa promptement et l'arrêta d'un geste.

—C'est inutile, dit-il avec vivacité. De grâce ! reprit-il d'un ton plus doux, épargnez-moi ces inutiles tentations.

—Allons ! soupira l'étranger. Je vois qu'il faut se résigner. Du moins, pouvez-vous me promettre de travailler pour mon compte, dès que vous aurez achevé cette commande ?

—Dans trois ou quatre jours, je serai tout à vous, monsieur, mais n'avez-vous fait choix d'aucune des études que vous avez vues ?

—Non. D'ailleurs, je voudrais avoir deux sujets un peu moins grands que celui que vous traitez en ce moment.

—Vous plaît-il que je vous soumette quelques crayons ?

—Ce n'est pas la peine, je m'en rapporte à votre goût, répondit l'inconnu. Seulement, et puisque je vous vois si esclave de vos engagements, afin que vous soyez tout à fait libre envers moi, je vous prierai de vouloir bien accepter d'avance le billet de mille francs que voici....

En disant ces mots, il avait ouvert son portefeuille et en avait tiré un billet de banque qu'il tendait à René....

—C'est inutile, protesta l'artiste, il suffit que vous me donniez votre nom....

—Oh ! je n'habite pas Paris, se hâta de répliquer l'inconnu. Dites-moi combien de temps il vous faut pour exécuter les travaux que je vous confie, et je viendrai moi-même prendre livraison des tableaux. Je n'insiste pas, pour vous faire accepter cet à-compte, que parce que j'ai été à même d'apprécier votre scrupuleuse délicatesse, et que je veux être sûr que personne ne viendra me supplanter auprès de vous.

—N'avez-vous pas ma parole ? se défendit René.

—Oui, mais vous n'avez que la mienne et vous ne me connaissez pas. C'est pour vous-même que j'exige que vous acceptiez cette garantie.

Et, tout en parlant, moitié par force, moitié par surprise, l'amateur glissait dans la main de René le billet qu'il tenait à la main. Cela fait, il se dirigea vers la porte en saluant gracieusement.

—Dans combien de temps voulez-vous que je revienne ? demanda-t-il en soulevant la portière qui séparait l'atelier de l'antichambre.

—Dans cinq ou six semaines, répondit l'artiste étonné, mais je n'ai pas besoin d'ajouter que vous serez le bien venu chaque fois que la fantaisie vous prendra de vouloir bien me faire visite.

—Je n'y manquerai pas si, d'ici là, mes occupations ne me ramènent à Paris, répondit l'étranger en s'éloignant.

René le reconduisit jusque sur le palier et revint tout pensif se laisser tomber sur son divan.

Quelque illusion qu'il eût conçue sur son talent, quel que fût son propre mérite, il ne se cachait pas que, depuis trois mois, il se passait autour de lui quelque chose d'extraordinaire. D'ordinaire, les billets de mille francs ne viennent pas ainsi se jeter à la tête d'un peintre qui n'a que vingt-cinq ans, point de nom et fort peu de relations. Ce déluge de papier monnaie avait certainement une source autre que le hasard. Mais quelle était cette source bienfaisante ?

Pendant la durée d'un éclair, une idée singulière avait traversé l'esprit de René. En apercevant ce vieillard maigre et osseux, en voyant cette longue barbe blanche, il avait un instant cru que M. Arthur avait enfin quitté sa retraite, et était venu en personne examiner le tableau qui lui était destiné.

En effet, les souvenirs de René étaient bien exacts. M. Arthur avait identiquement la même taille et la même barbe que cet inconnu.

La voix n'était pas la même, il est vrai, mais outre que le jeune peintre l'avait à peine entendue, elle ne lui était parvenue qu'à travers l'épaisse cagoule qui recouvrait le visage du plâtrier.

Ce ne fut donc pas précisément cette légère différence qui fit renoncer René à l'idée qui lui était venue. Ses doutes ne s'évanouirent que quand l'étranger lui proposa d'acheter le tableau qui, justement, lui avait été demandé par M. Breton pour le compte de M. Arthur. Car, quels motifs auraient pu pousser cet homme enchérir sur une œuvre qui lui appartenait déjà ? En outre, pourquoi M. Arthur, qui depuis vingt-trois ans n'avait pas quitté le château Bourette, aurait-il brusquement rompu avec ses habitudes et serait-il sorti de son tombeau ? Certes, il y avait en France plus d'un homme âgé qui fût grand, osseux, et qui portât une longue barbe blanche.

René abandonna donc cette hypothèse plus promptement encore qu'il ne l'avait admise. Et cependant il avait le pressentiment que les événements qui se précipitaient autour de lui n'avaient pas une cause purement naturelle.

C'était l'heure où il sortait habituellement pour prendre de l'exercice. Il s'habilla, et, au moment d'ouvrir sa porte, il s'aperçut, en même temps, qu'il avait négligé de la fermer. En même temps, il perçut à travers l'entrebâillement le bruit vague d'un piétinement et d'une lutte dans l'escalier. Avec précaution, il fit jouer la porte sur ses gonds et prêta l'oreille.

Il ne s'était pas trompé. Sur le palier de Cherville, au dessus du sien, deux personnes étaient aux prises, sans cris et sans tapage, cependant.

—Oh ! vous avez beau faire, disait une voix haletante que René crut être celle d'Anatole Delaunay, il me faut ce baiser, je le veux, je l'aurai.

—Vous êtes un lâche ! répondait une voix de femme sur une intonation frémissante. Vous abusez de ma position ; mais plutôt que de vous céder, s'il faut appeler du secours, je le ferai, dût le scandale retomber sur moi !

René crut être le jouet d'un rêve. C'était la voix de Gabrielle ! En trois bonds il atteignit l'étage supérieur, et aperçut l'entrepreneur Anatole qui tenait dans ses bras la jeune fille. Mais celle-ci, au même instant, venait de se dégager et avait obtenu avec force la sonnette de Cherville.

Anatole demeura tout penaud. D'une part, il voyait accourir René ; d'autre part, Cherville allait ouvrir sa porte. Il était pris entre deux feux.

Gabrielle profita de ce répit pour s'esquiver. Elle avait aperçu René, et, croyant éviter une explication dont elle redoutait les conséquences, elle avait pris la fuite.

Mais l'artiste continua son ascension rapide. Il en avait assez vu et entendu pour n'avoir besoin de demander aucune explication, et marcha droit vers l'infortuné gandin.

Au moment où Cherville ouvrait sa porte, et où Gabrielle oppressée arrivait devant la sienne, le bruit de deux soufflets vigoureusement appliqués retentit dans l'escalier.

—Bon ! dit froidement Cherville ; voilà Anatole qui étrenne !

—Malheureuse ! gémit Gabrielle, vont ils se battre à cause de moi ?

—Vous me rendrez raison ! hurlait le jeune Delaunay.

René haussa les épaules avec pitié.

—Bonjour, Cherville, dit-il en tendant la main à son voisin.

Et il descendit l'escalier avec la plus parfaite indifférence.

—Que s'est-il donc passé ? lui cria Cherville par dessus la rampe.

—Demandez cela à votre ami, M. Delaunay, répondit René.

Anatole, d'abord étourdi par la commotion, voulut se ruer sur les traces du jeune peintre, mais Cherville l'arrêta au passage et le fit entrer chez lui.

—C'est cela, disait Anatole. Tu seras mon premier témoin.

—Je le veux bien ; mais, au nom du ciel ! qu'as-tu fait au pacifique Dorval pour provoquer de sa part une semblable violence ?

—Eh ! fit Delaunay avec humeur. Est-ce ma faute s'il se laisse duper par cette mijaurée de Gabrielle. Moi aussi, j'étais comme lui, mais après ce que j'ai vu....

—Qu'est-ce que tu as vu ? demanda Cherville, en voyant que son ami n'osait pas achever la phrase qu'il avait commencée.

—J'ai vu... j'ai vu... balbutia Anatole d'une voix timide.

—Quoi ? fit le peintre, avec impatience.

—Eh bien ! mon cher, la fille du roi Misère se moque de nous, reprit le gandin tout d'une haleine. Je l'aime, M. Dorval l'aime aussi, ce n'est pas douteux, et pendant que nous faisons le pied de grue tous les deux, elle va tous les jours rendre visite à M. Lassère, un jeune médecin, chez qui elle passe régulièrement une bonne heure.

—Diable ! murmura Cherville, qui se gratta l'oreille. En es-tu sûr ?

—On m'en avait prévenu déjà, mais j'ai voulu m'en assurer par moi-même, et je puis te garantir que l'appartement est loué par le docteur.

—Et personne autre ne l'habite ?

—Si. Il y a une vieille femme, qui n'est, je le suppose, qu'une vulgaire entremetteuse, et qui prête les mains à ces odieuses amours.

—Tu as donc conté cette histoire à M. Dorval ?

—Moi ! je n'ai même pas eu le temps de lui parler. J'avais rencontré Gabrielle dans l'escalier, je voulais l'embrasser, elle ne voulait pas.... Ton M. René nous a surpris ; il est arrivé comme une bombe....

—Et il a éclaté, acheva Cherville, j'ai entendu le bruit.

—Alors, tu comprends que je ne puis pas en rester là....

—Parfaitement ; mais réponds-moi. As-tu confié à un autre que moi ce que tu as découvert relativement à Gabrielle ?

—Jamais. Et mon amour propre donc !

—C'est juste. Et te sens-tu de force à garder le secret ?

—Oui, mais à quoi bon ? Pour cette petite sournoise ?

—Dame, mon cher.... il y a le roi Misère qui, après tout, est un brave homme, et que cette douleur tuerait peut-être.

—Soit ! je me tairai, dit Anatole d'un ton bourru, mais finissons-en. Allons ! en route ! A moins que tu ne préfère m'attendre ici....

—Où vas-tu donc ?

—Chercher un second témoin, parbleu !

—Ah ! oui. Un par soufflet.... sourit Cherville. Va, je t'attends.

Le jeune Delaunay s'élança les joues encore brûlantes.

Pendant ce temps, René, au lieu de sortir, avait écrit deux lettres et avait envoyé chacune d'elles par un commissionnaire différent. Au bout d'une heure, arriva le docteur Lassère, son plus intime ami.

—Ah ça ! que se passe-t-il ? interrogea-t-il vivement.

—Rien que de très simple, mon cher, répondit René. Je viens de souffleter un imbécile qui violentait une femme, et il est probable que je vais avoir à me battre avec lui.

—Pour une femme ! s'écria le médecin.

—Pour qui croyez vous donc qu'on se batte en ce monde ? Mais au fait, s'écria René, vous la connaissez cette femme !

—Moi ?

—Oui, c'est Gabrielle, la fille du roi Misère, cette jeune fille que je vous ai adressée il y a deux mois. L'avez-vous vue ?

—Oui, fit le docteur avec un embarras visible.

—Qu'est-ce qu'elle avait donc à vous demander ?

—Rien.... elle venait me consulter au sujet d'une légère indisposition...... mais comment se fait-il que cette jeune personne se trouve mêlée à cette affaire ?

—Je l'ignore. Tout ce que je puis vous dire, c'est que M. Delaunay s'est fait auprès d'elle quelques tentatives de séduction dans lesquelles il a échoué. C'est dans une de ses fantaisies que j'ai eu le bonheur de le surprendre, et que je lui ai administré une [illegible] d'être commise l'inqualifiable brutalité que j'ai châtiée comme elle méritait de l'être.

—C'est égal, fit le docteur, une telle agression doit avoir une autre cause.

En ce moment arriva le second ami de René. On lui raconta qu'elle était l'origine de la querelle, mais, cette fois, sans que le nom de Gabrielle fût prononcé. C'était le désir de René.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille, Dimanche matin, 26 juillet 1868.

Le temps a été hier couvert toute la journée avec une petite pluie par intervalles. Pour un samedi, les affaires ont été très faibles, tant en consignations qu'en exportations.

SONT ARRIVÉS—Le Mittie Stephens et Rose Franks, de la rivière Rouge, et le Brown, du bas de la côte.

SONT PARTIS—Le Commonwealth, pour St-Louis; General Quitman, pour Vicksburg; Wild Wagoner, pour Natchez; Grey Eagle, pour Bayou Sara; St. Nicholas, pour Grapp's Bluff; Lula D, pour Jefferson; Idahoe, pour Trenton; Flicker, pour Bayou Lafourche, et l'Aloe, pour le bas de la cote.

Les tributaires du fleuve continuent à baisser. A St Louis, le 24 du courant, le Mississippi était en bon état de navigation. A Louisville, à la même date, l'Ohio était stationnaire avec 3 pieds 3 pouces dans le canal. Le temps était clair.

EXCURSIONS SUR LE FLEUVE.

Les personnes qui ont quelques heures de loisir feront bien de se rendre à bord du A. G. BROWN et de monter le fleuve jusqu'à Carrollton. Il y a à bord une bonne musique pour égayer ceux qui seraient portés à la mélancolie, des rafraîchissements pour les altérés, et une brise que le Père des Eaux nous prodigue sans cesse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ATLANTIC

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux: rue du Camp, No 19.

Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1868.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie le second état annuel de ses affaires.

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1868, savoir :

Primes d'incendie	$ 64,097 01	
Primes de mer	38,416 25	
Primes de rivières	36,839 23	
		$139,352 49

Pertes payées dans la même période :

Sur risques d'incendie	$12,614 82	
Sur risques de mer	23,180 50	
Sur risques de rivières	11,062 37	
	52,857 69	
Primes remboursées	2,497 45	
Réfaction (rebate)	22,138 30	
Taxes et Revenu Intérieur	5,774 20	
Réassurances	12,205 61	
Dépenses, loyer, etc., intérêt en moins	11,888 35	
		117,357 20
		$ 31,995 29

ACTIF :

Billets par actions	$200,000 00
Prêts sur hypothèque	3,553 50
Prêts sur actions	12,000 00
Effets à recevoir, courte échéance	2,700 26
Actions du Valette Dry Dock	1,000 00
Actions de la Compagnie d'allége	300 00
Actions d'assurance	300 00
Primes en voie de perception	1,250 00
Effets à recevoir, payables sur demande	15,013 63
Meubles de bureau	5,000 00
En caisse	2,691 37
	28,587 81
	$301,995 29

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 11 juillet A. D. 1868.

A. SHELLEY,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont déclaré un dividende de CINQ PIASTRES par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Secrétaire.

—Directeurs :—

E. Rigney,	H. R. Stanley,
G. W. Marson,	T. M. Simmons,
William Van Paul,	Jas. Byrnes,
H. P. Janvier,	B. J. West,
T. Prudhomme,	C. H. Botts,
B. I. Mann,	F. Newman,
J. P. Egleston,	A. D. Grieff,
Wm. Agar,	Jno. H. Keep,
C. E. Slayback,	Thos. Simms,
Alexander Marks.	

15 juillet—1m—1ap

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE. — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 24 pont avant, arrière 24 pont arrière de la Nlle-Orléans Saint Nazaire $120 or.

[illegible]

Le steamer à vapeur GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

10janv—1an 1j

127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

VILLE-DE-PARIS,	capt.	Duchesne	Samedi 27 juin.
PEREIRE,	"	Surmont	Samedi 11 juil.
EUROPE,	"	Lemarié	Samedi 25 juil.
ST-LAURENT,	"	Bocandé	Samedi 8 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, afin d'écrire ou de télégraphier à New-York.

V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à NEW-YORK PAR LA VOIE DE SAVANNAH.

Prix du Billet : $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent la ligne :

Atlantic C. Mail Ss. Co.'s Line.

HERMAN LIVINGSTON, GENERAL BARNES.

Ligne Murray.	Ligne Empire.
LEO,	SAN SALVADOR,
CLEOPATRA.	SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers ont de meilleurs emménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit : On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et se relient au chemin de fer qui va de Montgomery, Columbus, de Macon à Savannah, et de là à New-York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur toutes les convois.

On se rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah. Les voyageurs qui désirent prendre le steamer du mercredi soir doivent partir de la Nlle Orléans le dimanche, et ceux qui désirent prendre le steamer du samedi doivent partir d'ici le mercredi.

Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No. 104 de la rue de la Commune.

GEO. A. McCLESKEY, Agent général.

30 juin—3m

LIGNE INMAN, Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres	$115.	Aller et retour,	$185.
New York à Paris.	$125.	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,

8 mars—1an. Rue Gravier, No 162.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans,

Le Steamer GEN. GRANT, Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 1er août, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres .... $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 190.

Le steamer GEN. MEADE suivra et partira SAMEDI, 8 août.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants :

GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 1er août, à 5 heures P. M.

Passage $60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Le bateau à vapeur LAURA, Capt. W. Miller, se rendra de la levée pour Pontchartrain, partira tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer [illegible] le dimanche, pour Madisonville, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin.

LOUIS FRIGERIO, Jr., Rue de Chartres, No 56.

18 juil—1m

Pour la Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. E. Nos, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'Ile tous les mardis et les samedis, à 9 1/2 heures du matin.

La barre est pourvue des meilleures liqueurs. Les passagers peuvent se rendre au Canal de Harvey par les chars de ville allant au Stock Landing et le ferry de Bob.

On par le Ferry des Opelousas, le Porter, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train de 8 heures des Opelousas qui les remettra au Canal de Harvey à temps pour le MINNOW.

Prix du R.-R. et Ferry 50 cents.

Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R. R. des Opelousas au débarcadère de la rue Ste Anne.

7 juillet

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington le bateau se reliant avec le "Wenonah" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de 7 P. M., du chemin de fer Pontchartrain ; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour : Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA, agent, Rue de l'Union, Nos 18 et 20

21 mai—

POUR LES ATTAKAPAS.—Départ MERCREDI, 29 juillet, à 5 heures P. M.—Pour les Attakapas—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Forgey ; connais le F. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, directement, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville, Pont Breaud et tous les ports intermédiaires du Bayou Têche et de la Rivière Atchafalaya. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

GREVENBERG & CO, Vieille-Levée, No 66.

JAS LAKE, agent, Nlle-Levée, No 10.

Excursion à bon marché !

Le PORTER quitte son wharf, en face de la Place Jackson, toutes les demi heures, jusqu'à 9 heures du soir. Il parcourt une distance de deux milles et demi.

Passage .... 5 cents seulement.

L'air frais du fleuve, une vue magnifique de la ville et un corps de musiciens.

Venez à bord.

23 juil—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant au 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. S. Barbe..., partira comme il est dit, et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES LEAKE,

2 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Joe. F. Aucoin, commis F. A. Chartet, part de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 juin—1m

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57 .... Carondelet 57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif .... $4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif .... $1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivière et de mer écrits.

oct—1an

Compagnie d'Assurance Germania.

LE 13 du courant à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

G. L. L. Mayer,	H. Zuberbier
D. Michel,	O. H. Kerstendiek,
Fred del Bondio,	Chs. Bondio,
A. Elmer-Bader,	Chs Loeffler,
F. A. Lo ing,	J. F. Krantz,
Thomas Schorr,	Louis Schwartz,
August Koenig,	George Merz,
H. Blasse,	C. J. Forster,
A. Marks,	S. Friedlander,
J. A. Blaffer,	W. Goldenbow,
H. F. Klumpp,	Chs. Potholf,
J. F. Weckerling,	F. M. Ziegler.

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président ; M. F. Del Bondio Vice-Président ; M. Emile Maier, Secrétaire ; et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle-Orléans, le 28 avril 1868.

EMILE MAIER, Secrétaire.

Mardi—1m

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains,

STEAMERS entre HAMBOURG ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Par la voie du Hâvre et de la Havane.

ALLEMANNIA,	2600 tons.	Capt. W. Barends.	
BAVARIA,	2600	"	J. Meyer.
BORUSSIA,	2600	"	H. C. Franzen.
CIMBRIA,	2600	"	P. H. Haack.
GERMANIA,	2600	"	H F. Schwensen.
HAMMONIA,	3000	"	E. Meier.
SAXONIA,	2600	"	H. E. Kerr.
TEUTONIA,	2400	"	A. Barrends.
HOLSATIA (neuf),	3000	"	H. Ehlers.
WESTPHALIA (neuf),	3000	"	H. Trautmann.

JOURS DE DEPART.

De Hambourg. Du Hâvre. De la Nlle-Orl'ns.

Saxonia, 1er oct.	4 octobre.	Vers le 10 novembre.
Bavaria, 1er nov.	4 novembre.	" le 10 décembre.
Teutonia, 1er déc.	4 décembre.	" le 10 janvier 1869.

Les autres steamers seront nommés plus tard.

Les steamers de la ligne de la Nlle-Orléans, partant de Hambourg, feront escale au Hâvre, et il est possible qu'ils touchent à la Havane. Partant de la Nlle-Orléans, ils s'arrêteront à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE.

De Hambourg à la Nlle-Orléans :

1res chambres, thalers de Prusse	$200
2des " "	150
Entrepont "	55

De la Nlle-Orléans à Hambourg.

1res cabines	$165
Entrepont	45

en or

De la Nlle-Orléans à la Havane,

1res cabines	$50
Entrepont	30

monnaie courante

Des certificats de passage payés d'avance, de Hambourg à la Nlle-Orléans sont émis ici.

Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans.

2 livres 10 sh. et 15 pour cent, prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent de New-York tous les mardis et s'arrêtent à Southampton.

Pour les détails s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTY & CO., Agence générale, 63 de la rue Carondelet;

MAURY & Co., Agent pour le passage, 191 de la rue Commune;

DE ERDMANN, A la Havane.

Les Agents généraux pour les passagers sont MM. C. B RICHARD & BOAS, 6 Barclay street, New-York.

10 juil

TAUX DU FRET

ENTRE

La Nouvelle-Orléans,

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

Chemins de fer d'ici à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, &c, à très bas prix; et que cette route leur permet de faire une économie de vingt-cinq à cinquante pour cent.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

JAMES YONGE, Agent général pour le fret.

4 juil—3m

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants : Première classe $157 50 en or ; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'on est un émigrant qui a l'intention d'aller au Brésil et y demeurer.

J'ai de notre arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe et que je pouvais consciencieusement recommander, et que je craignais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à être plus prudents [illegible].

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis le brick Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

Entretemps l'expédition Hastings eut plus de difficultés à St Thomas ; le paquebot se régulier le coût.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-cinq jour en mer ; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et des réclamations importantes de la part des propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le Sud, pour le blocus. Ils ne sont plus en état de tenir la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces bâtiments en les vendant pour le Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud.

[illegible]

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements devront prière de s'adresser à moi ou à M. Alfred Moulton, No 61 de la rue Carondelet.

MAJ. WM. BOWEN, Agent de l'Emigration, New York.

BALLARD C. DUNN.

5avril—1m

Moitié prix ! Moitié prix !

Pour New-York.

LES personnes qui se rendent à la GRANDE CONVENTION DEMOCRATE NATIONALE qui doit avoir lieu le 4 juillet, à New York, pourront se procurer des billets à moitié prix, en s'adressant au bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, au bureau du City Hotel.

Les billets peuvent servir du 20 juin au 20 juillet.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

ED. WARE, Agent général pour les billets. 23 juin—30 juil

Rapidité, Comfort, Sureté,

Par la voie du Chemin de Fer "Cairo et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent de Cairo tous les jours, à l'arrivée des convois de la Nouvelle-Orléans.

Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, au dessous du City Hôtel, au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune, au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Cairo.

WM. HUGHIT, Surintendant général, à Chicago.

W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago.

B. F. LONGLEY, Agent pour les passagers, au Sud, à la Nlle-Orléans.

7 juin—2 m

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 6h 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec la ligne du de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accommodation" partent, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du mardi ou du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS, Surintendant général.

ED WARE, Agent général pour les passagers.

JAMES YONGE, Agent général pour le fret.

21 mai

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en s'adressant à la Compagnie de Transport de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 6 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateaux à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 75, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867 .... $231,899 99

Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période 217,740 72

Actif le 31 décembre 1867 .... 271,724 62

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux convenables de prime, contre les risques de mer, de rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président.

Wm. M. PERKINS, Vice-Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ledwigsen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
S. P. Ethell,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenhour,	John C. Rogers.

12 fév—1m t L 2 once

JACOB OTT Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Caves.

Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Scrofule, Eczéma, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOR, Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Conti et Bienville.

Compagnie du Chemin de fer des rues Canal et Claiborne.

Nouvelle route allant au Lac.

A partir de dimanche, 19 juillet 1868, les convois de vapeur (allant au Lac et revenant du Lac) se relieront, à la rue Claiborne, avec les chars à cheval de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DES RUES CANAL ET CLAIBORNE, allant, par de grandes avenues, au coin des rues CANAL et REMPARTS. On abrège le trajet de 15 à 20 minutes en se rendant, par cette voie, à la rue du Canal.

On va de la rue des Champs-Elysées à la rue des Remparts en 30 minutes, de la rue Claiborne au Lac, en 12 ou 15 minutes.

18 juil RICHD J. EVANS, surintendant.

Banque des Marchands.

Nlle-Orléans, 17 juillet 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Résolu que les actionnaires sont priés de se présenter au local de la banque, le SAMEDI, 31 août prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, afin d'y voter :

1o—Sur la question de savoir s'il convient de réduire encore le capital de la banque ;

2—Sur la question de savoir s'il convient de réduire le nombre des actions afin de les convertir en actions de $100 ;

3o—Sur la question de savoir s'il convient d'augmenter le nombre des associés dans le but de porter le capital de la banque à cinq cent mille (500,000) piastres qui seront représentées par cinq mille (5,000) actions de $100.

THOMAS J. DIX, Caissier.

19 juillet

Banque Crescent City.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1868.

LE 1er du courant, à une réunion de la Direction, il a été déclaré un dividende de trois pour cent, libre de taxe,—dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du 6 courant.

CHAS. FAURIE Jr, Caissier.

5 juil—1m

Chemin de Fer d'Orléans.

Bureau, No 15, rue Dauphine.

CONFORMÉMENT à l'article 8 de la Charte de la Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie, JEUDI, 30 juillet à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération un amendement à la Charte.

Par ordre de la Direction,

JULES BENIT, Secrétaire.

27 juin—au 30 juil

$10,000 de Récompense

VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, un paquet fait pour la Compagnie d'Express du Sud, adressé à M. MORGAN'S SONS, New-York, contenant CINQUANTE MILLE ($50,000) piastres en billets "Legal Tender" de mille (1,000) piastres, au numéros comme suit :

2,775*	8,059	13,903*	23,723*	38,339*
3,119*	8,591	14,235*	25,959*	38,747*
3,515	8,903	15,211	28,323*	39,307*
3,907*	10,015*	16,543	28,415*	39,343*
4,047	10,203	16,731*	28,487*	40,059*
4,567	10,219*	16,847*	30,223*	40,619*
5,227	11,403	18,403*	30,463*	40,831*
5,363*	12,019*	19,131	31,879*	41,851*
6,727	12,147*	19,195	34,511*	41,999*
7,295	13,619*	23,136*	37,839*	45,551

Le tout daté du 10 mars 1862, lettre C.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La susdite récompense est offerte à quiconque fera retrouver l'argent.

* Billets de nouvelles séries.

Nlle-Orléans, 26 mars 1868.

23 avril CH JUMONVILLE, caissier

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ existant sous la raison de LAMBERT & COMMAGERE, est dissoute en ce jour par limitation, et la mort de Charles E. Lambert. Les soussignés se serviront du nom de Lambert & Commagere en liquidation.

THEO. COMMAGERE, F. A. LAMBERT.

Nlle-Orléans, le 30 juin 1868.

SOCIÉTÉ.

LES SOUSSIGNÉS, successeurs de E. LAMBERT, ont formé ce jour une Société sous la raison COMMAGERE & LAMBERT, et continueront au même local et pour leur compte, le même genre d'affaires que l'ancienne maison.

THEO. COMMAGERE, F. A. LAMBERT.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868. 1er juil—1m

Navets garantis, de Buist.

NAVETS HOLLANDAIS plats, hâtifs,

NAVETS A TÊTE POURPRE,

NAVETS RUTA BAGA, jaunes,

A vendre à bas prix, au Magasin de Graines de RICHARD FROTSCHER, No 12, rue Dumaine.

18 juillet—1m

Avis.

LA société existant entre les soussignés sous la raison J. LEVOIS & CO est dissoute d'un commun accord à partir du 3 juin 1868.

M. J. Levois est chargé seul de la liquidation des affaires de la dite maison et continuera le même genre d'affaires en son nom seul.

Toutes les procurations données antérieurement à cette date, soit au nom de J. Levois, soit au nom de J. Levois & Co, sont révoquées.

J. LEVOIS. F. MATHON.

12 juil—1m

CAFÉ DE L'OPÉRA,

109 .... Rue Bourbon 109

LA société existant entre HENRI LONCQ & ALO. VIGNES est dissoute d'un commun accord.

M. H. LONCQ continuera à tenir le dit établissement et reste seul chargé de la liquidation ; il prévient qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom.

H. LONCQ. A. VIGNES.

22 juillet—2m

MM. F. R. JUSTUS s'est, d'un commun accord, retiré de la maison de commerce Pepin, Turcotte & Justus.

Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1868.

A. PEPIN, J. TURCOTTE, F. R. JUSTUS.

Les soussignés ont assumé toutes les responsabilités de la susdite maison et continueront les affaires, au même local, No 31 de la rue du Canal, sous la raison PEPIN & TURCOTTE.

A. PEPIN, J. TURCOTTE.

Les personnes qui doivent à la maison sont requises de s'acquitter immédiatement afin d'éviter les frais de recouvrement.

18 juillet—31

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 343, rue des Magasins, coin Delord, et No 393, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment en magasin un assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures.

4 juillet—1m

D. LOPEZ.

Encoignure Chartres et Conti.

Fabrique de chocolats, candies, bonbons, etc. Soda et gâteaux, café grillé et moulu.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de reprendre son ancien établissement et qu'il espère la même faveur que le passé.

Il appelle spécialement l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur ses produits.

Rock candy et café moulu en gros et en détail.

11 juil—1m

Chaux de l'Alabama à vendre.

J'AI reçu constamment de la Chaux de l'Alabama de qualité fine, au plus bas prix du marché, roulante en gros, en détail et en barils. Cette chaux se recommande à tous les intéressés par sa bonne qualité. Les ordres que l'on voudra bien me confier recevront l'attention la plus immédiate. Comme aussi de la fabrication de chaux.

SAMUEL JAMISON. Rue Carondelet, No 69.

7 juil—3m

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS LOEFFLER.)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.

No 129, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse

21 mai—3m

TOURISTES.

VOUS qui passez l'été dans les Villes de Bains—vous qui souffrez de la Dyspepsie—vous tous enfin qui aimez un changement de diète—Et vous, voyageurs qui allez au Nord par la Mer, n'oubliez pas de munir vos Caisses, etc. vos BISCUITS, vos CRACKERS, SHINGLES, SPICE, NUTS, etc. Tout cela s'achète à la Fabrique de Biscuits de Westrup & Co.,—et chez les Manufacturés à la Vapeur "London Biscuit Bakery" No 90 rue Baronne, Nouvelle-Orléans. Entre les rues Gravier et Poydras, près de la rue du Camp.

Un escompte libéral sera fait aux acheteurs en gros.

JOHN WESTRUP & Co, Propriétaires.

Arrêtez-vous au Half Way House.

LE HALF WAY HOUSE, situé à l'extrémité du Chemin de fer de la rue du Canal, a été rouvert. Le jardin, qui est le plus beau de l'état, est ouvert à toute heure pour les promeneurs. On trouvera à la buvette les meilleurs vins et liqueurs. Bœuf de premier qualité. Le jardin offre la promenade la plus agréable aux familles des environs de la ville.

3 juil—1m

HOTELS RESTAURANTS &c.

CUISINE FRANÇAISE.

Pension privée.

CHAMBRES garnies très aérées donnant sur la rue et sur le jardin dans la cour avec courant d'air.... Prix des chambres sans nourriture, de $12 à $25 par mois et de $7 à $7 par semaine, de 50 cts à $1 par jour pour personne. Prix de la nourriture de $20 à $30 par mois, de $6 à $7 par semaine, de 50 cts à $1 25 par jour. (Vin de Rhôto, à 25 cts.) Prix de la pension avec logement de $25 à $40 par mois. On blanchit à $1 la douzaine de pièces. Grand choix de vins pour les repas. On peut aussi manger à la carte. De 15 cts à 25 cts On porte en ville. On demande une cuisinière et une blanchisseuse.—Rue Toulouse No 28.

25 juil—1 m

Mme J. S. LASSENNES.

RESTAURANT ST-LOUIS,

75 .... RUE ST-LOUIS 77

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'annoncer au public de la Nlle-Orléans et à messieurs les habitants de la campagne, qu'ils n'a rien négligé pour mériter leur patronage. Bon choix et grande variété dans les mets, cave de premier ordre, service attentif et prompt, prix modérés—voilà ce qu'il offre à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Messieurs les habitants trouveront toujours, comme par le passé, des chambres confortables.

Repas sur commande—Pension à la semaine ou au mois.

23 juillet—1m

J. FOSTER.

Pension Française

TENUE PAR

URBAIN RAMBAUT,

A BILOXI.

M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir une pension française à BILOXI, en face du débarcadère des bateaux à vapeur. Il aura constamment en mains des huitres et du poisson frais. Repas sur commande à des prix modérés. Cabanes à bains pour dames et messieurs attenantes à l'établissement.

10 juin—2m

HOTEL CRESCENT,

A LA BAIE ST-LOUIS.

CET Hôtel si bien connu est en voie de réparation complète. L'ouverture en aura lieu le 20 juin.

Les prix y ont été réduits en vue des circonstances actuelles.

TOULMÉ & SAUCIER, Propriétaires

7 juin—2m

Hôtel de la Grand'Ile.

L'ouverture de cet Hôtel aura lieu le 1er JUIN. Les bâtisses ont été réparées et agrandies. Il a été construit un chemin de fer à cheval pour le transport des passagers du débarcadère à l'hôtel. Les huitres et le poisson abondent pendant toute la saison, dans notre partie du pays et la table est excellente. Les bains du Golfe valent ceux de Long Branch et de Saratoga.

Un beau bateau fait le service du Canal Harvey à l'Hôtel.

- PRIX -

Par jour	$ 2 75
" semaine	15 00
" mois	50 00

Moitié prix pour les enfants et les domestiques.

On traite de gré à gré pour la saison.

17 mai—3m

S. MARGOT, Propriétaire.

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De SAUSSURE se charge, à forfait des maladies suivantes, telles que : maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatismes, Goutte, Dyspepsie, Chlorose. Maladies du Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultation, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans No 28.

18 janv—1 an

AGENCE GENERALE

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils, De Alphonse l'abuzar, Champagne Chs Heidsieck, Porto de E. Cabot.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Co. 37, Vieille Levée.

Fév—1an

VENTES JUDICIAIRES

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs JOSEPH TERNOIR.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 21,303—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant Shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai, le MARDI, vingt-cinq août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain terrain dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Gravier et Perdido, mesurant (41) quarante et un pieds sur (95) quatre-vingt-quinze, selon le plan déposé au bureau du Trésorier de cette ville, et assessé pour la somme de ($1,500) trois mille et cinq cents piastres, selon le rôle d'assessement de 1866, déposé au bureau d'Assessement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 juillet—août 7,25

MOULIN EAGLE A COTON.

IL n'est pas de moulins qui ait été plus souvent essayé dans toutes les parties du monde où l'on cultive le coton, surtout dans la Grande Vallée du Mississippi, il n'en est pas dont on se soit montré plus satisfait. Une expérience de quarante ans nous met à même d'offrir aux planteurs une machine qui n'a rien à craindre de la concurrence. Le travail en est parfait et tous les perfectionnements qui peut y apporter l'habileté des mécaniciens y ont été introduits sans qu'il en coûte au planteur. Nous référons le public à presque tous les planteurs de la Vallée du Mississippi Les hommes dont l'opinion est basée sur une longue expérience méritent d'être écoutés.

W. L. CUSHING, seul agent, Rue St-Charles No 61.

4 juillet—1m

Presses à Coton à vis, de Newell.

LA Presse à Coton, à vis, de Newell, faite par Stedman & Co., est supérieure à toutes celles qui l'ont précédée. Elle est faite de fer extra et garantie pour vingt ans. C'est de toutes les presses de ce genre, la seule qui ait de la valeur. On en a vendu plus de 4000. Le prix en a été réduit de vingt pour cent.

WM L. CUSHING, seul Agent, Rue St Charles No 61, coin Union.

5 juil—1m

Presses à Coton, d'Ingersoll.

C'EST la seule presse à bras économique pour les habitations. C'est la seule qui puisse faire des balles de 500 livres. Il ne faut, pour la faire fonctionner que deux à quatre hommes, sans mulets, chevaux, etc. L'économie est donc évidente. Chaque presse est garantie complète. [illegible] On en peut en servir deux heures après l'avoir reçue sur l'habitation. Plus de 2,000 de ces presses sont employées en ce moment. A vendre par

W L CUSHING, seul Agent, Rue St Charles No 61.

8 juil—1m

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA, Propriétaire.

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 3ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24 mars—

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.

ALUMINIUM ! ALUMINIUM !

La découverte la plus récente du siècle,

GRAND SUCCÈS !

LE Dr C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dentiers artificiels montés sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les dentiers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les dentiers montés sur or et sur argent ; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.

26 mars—1m

BOIS DE CONSTRUCTION GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des chassis, des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière

19 mai—1m

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 3 heures au No 166 rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures.

16 nov—1an—

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. J. A. VILLESEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement.

COLLEGE COSMOPOLITE, DIRIGÉ PAR CH. CARON,

Rue du Canal, 299.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 8 heures 1/2 à 3 heures ; classe du soir, de 6 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement : L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.

18mai—1an

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS avons assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur moulin à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des moulins à riz. Nous pouvons fournir un moulin à riz complet, toutes les machines en usage pour la préparation du riz pour le marché et à fournir les plans, etc., etc.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à fournir le riz de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour la consommation de chez elles.

LEEDS & CO.

FONDERIE DE LEEDS

[ÉTABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Fousher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouilloires à fourneau, des Grils, à enclume et toute autre espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—1an

LEEDS & Co

L. CRESSON,

PRINTRE,

102 et 108 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, ainsi d'ARTICLES DE PEINTURE, Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c.

Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, etc.

nov—1an

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868.

Primes d'incendie, dans l'année	$ 236,172 52	
Primes de mer	94,062 86	
Primes de rivières	177,544 83	
		$507,779 29
Total net des primes		$447,304 33
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 83,800 00	
Pertes de mer	67,074 06	
" rivières	95,372 47	
Taxes payées	26,019 54	
Payé—réassurance et compte au Bon de scrip	64,103 39	
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux et compte, etc.	87,660 00	
		374,619 13
Bénéfice net		$ 73,185 1

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets à recevoir	$ 37,694 36	
Prêt sur bons et hypothèques	68,343 33	106,137 69
En caisse	$104,277 34	
Prêts garantis par actions sur demande	63,600 00	$167,877 34
Prêts garantis par actions à terme	$11,200 00	
Propriétés foncières	75,000 00	
Scrip d'autres compagnies et compte du scrip	45,082 42	$131,282 4
Bons consolidés de la ville	$30,000 00	
Bons de la ville	96,500 00	
Actions de Banque et autres	196,917 17	$323,417 17
Coupons pour bons de la ville, échus		$1,490 00
Dû pour prime et en voie de perception		4,620
		$779,914 6
La Compagnie possède également :		
Billets suspendus, actions et bons		$45,365
Compte de scrips forfaits		7,800
Intérêts non réclamés	$7,600 36	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 23 mai 1868.

PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs sur les certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice net de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip à partir du premier lundi d'août prochain, sans taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président, SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid, HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

JOHN WATTS,	C. T. BUDDECKE,
SAMUEL B. NEWMAN,	P. E. FOLEY,
WM. EDWARDS,	A. G. OGEN,
F. SIMMS,	A. THOMPSON,
ODE PHELPS.	

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL $500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLÉANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
R. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. H. Girardey,
P. Dolbonde,	D. B. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith,

JOSEPH ELLISON Président, W. S. PIKE, Vice-Président

T. M. DEANE, Ag. Gén. W. P. MARPES, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr S. A. Moss,	Dr S. Choppin,
Dr O. R. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nichols.

O. A. Bremas, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPÈCE D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de vingt ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes, dotations à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

10 avril—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie	$110,129 28	
" " de navires	27,814 14	
" " de mer	53,941 95	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
		$226,725 42
En moins, primes remboursées		4,769 19
Montant des primes		221,956 23
Pertes payées dans l'année		
Pertes par l'incendie	$19,044 16	
" sur les rivières	25,580 43	
" sur mer	33,099 20	
Total des pertes	77,720 11	
Réassurances	9,726 95	
Dépenses et intérêt de scrip ; en moins, escomptes et intérêts	10,966 30	
Taxes et licences	9,771 66	
Vingt cinq et quinze pour cent remboursé	25,900 00	
En réserve pour risques non expirés	37,986 32	
Bénéfice net		$171,306 63
		50,000 00
L'actif de la Compagnie est :		
Prêts garantis	17,725 00	
" " par hypothèque	19,169 06	
Effets à recevoir pour primes	16,000 00	
Actions bons et autres garanties	146,300 53	
Propriété foncière	15,900 00	
Comptes individuels pour primes	40,965 91	
En caisse	63,953 06	
Scrips d'autres Compagnies	2,085	
		$312,097 20

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1868.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt piastres par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A B Rader,	A Chiapella,	L F Generes,
L Mouton,	W B Schmidt,	R W Adams,
C Cohn	B Saloy,	J J Fernandez,
A Coucls	J A Seignouret,	P L Millaudon,
J Goldstein,	V Barthe,	C Bianchin.

14 mai—3 m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie	$613,664 43	
Sur les risques de mer	236,734 17	
Sur les risques de rivières	90,543 62	
	Total	$1,151,942 22
En moins—Primes sur risques non expirées le 31 mai 1868	$228,847 06	
Primes remboursées	33,471 07	
		$260,318 07
Montant net des primes le 31 mai 1868		$891,644 15
Pertes payées		
Sur les risques d'incendie	$271,226 37	
Sur les risques de mer	173,940 34	
Sur les risques de rivières	45,989 90	
	$491,156 61	
Taxes	26,012 81	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$115,202 64	$634,314 56
Bénéfice net		$277,329 59
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Propriétés foncières		$189,617 97
Billets garantis par hypothèques		275,907 36
Billets garantis par nantissements		89,147 75
En caisse		128,478 24
Actions de banques et de chemin de fer		104,700 00
Primes en voie de perception		30,755 6
Bons de la ville		33,000 00
Effets à recevoir		127,154 79
Scrips de Compagnies d'Assurances		40,305 00
Actions "Dry Dock Vallette"		15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"		6,000 00
Actions "Marine Dry Dock"		3,700 00
Actions "Merchant's Exchange"		1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"		1,000 00
Actions "La. Equitable Life Ins Co		200 00
Bons de l'Etat		1,500 00
Total		$1,006,414 16
En moins Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$101,246 15	
35 o/o du scrip de 1859 payable en juillet	70,675 75	
Primes sur risques non terminées le 31 mai 1868.	228,847 06	
		$380,768 96
Actif net		$1,087,645 20

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,

PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans

Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868

PAUL W COLLENS,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 3 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	P Maspero,	Pierre Pouts
M Puig,	David McCord,	S Z Relf,
Chas Sagory,	J J Fernandez,	L F Generes
F S Wills,	J Morgan Hall.	

10 juin

VENTES JUDICIAIRES.

CHARLES E. ALTER vs FRANÇOIS CASANAVE.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,682.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt-sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Huit certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix-neuf à vingt-six inclusivement de l'îlet numéro neuf, lequel est borné par les rues Rosière, Nelson, Clay et Castiglione, d'après un plan dressé par C Giroud, architecte, le 19 de décembre 1849 et déposé au Pfennig de M. S. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir :

Les Nos. dix neuf à vingt-trois inclusivement, mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Castiglione sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No vingt-trois formant l'angle des rues Castiglione et Rosière. Les Nos vingt-quatre et vingt-six mesurent chacun, trente-deux pieds de face à la rue Rosière sur une profondeur de cent cinquante pieds, et le No vingt-cinq mesure trente-et-un pieds onze pouces de face à la rue Rosière sur une profondeur de cent cinquante pieds, la dite propriété ayant été acquise par le défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, savoir : les trois-quarts indivis, de Gabanne Casanave, St Felix Casanave et Pierre Casanave, suivant acte en rapport de E. O. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 6 mars 1867, et l'autre quart comme lui appartenant en propre.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Condition—La somme de quatre cent soixante six piastres soixante-six cents deux tiers ($466 66 2/3) montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an, à compter du 23 de février 1867 jusqu'au jour de la vente, sept piastres et cinq cents ($7 05), coût de protet, quatre piastres et soixante cinq cents ($4 65) frais d'acte notarié et les frais d'instance, comptant, au moment de l'adjudication. Et l'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère), le paiement d'un billet de la somme de deux cent trente-trois piastres trente-trois cents et un tiers ($233 33 1/3), garanti par hypothèque sur la dite propriété consentie par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté du 23 février 1867, payable à dix-huit mois de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, de la date jusqu'à parfait paiement. Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 juin—28,3,12,21,26

Folger & Co vs John Fredenstein. Les mêmes vs le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 20,223 et 20,047. En vertu de deux writs de fieri facias adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transférés, je procéderai, le LUNDI, vingt-sept de juillet 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un Charron et d'une Forge située rue Philippe, près celle Chippewa, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 juil—14 17 21 24 26

M. PERCIVAL vs F. ARRIGONI.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,407 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt neuf de juillet 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation du Théatre Cité, situé rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

14 juil—18,21,24,27,29

VENTE PAR LE SHÉRIF POUR COMPTE D'EMMAGASINE—Au plus offrant et dernier enchérisseur.

LUNDI, 27 de juillet 1868, à 10 heures A. M., No 23 rue Jefferson, 2me District de cette ville, il sera vendu à l'encan, pour compte d'emmagasinage.

Plusieurs lots de restant de meubles et de ventes.

Une grande quantité de meubles et d'effets mobiliers, &c, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL.

21 juil—21 26 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FOLGER & CO vs JOHN FREDENSTEIN.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,047—En vertu d'un alias writ de fieri facias adressé par l'Hon Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Geo W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le LUNDI, trois août 1868, à 10 1/2 heures A. M., en face de mon entrepôt rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de—

Deux wagons neufs à charroyer le coton, transportés de l'encoignure des rues Hevins et Bienville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 juil—21 26 29 31 et 2 août

VENTES DE CONSTABLE.

A. C. GASPARD contre M et Mme Elisabeth.

COUR DU TROISIÈME Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, No 26—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable John P. Montamat, troisième juge de paix, j'annoncerai et vendrai, le LUNDI, 10 août 1868 à midi, au No 80 de la rue Bienville entre Chartres et Royale, les objets suivants : Un lot de meubles et d'articles de ménage d'après l'inventaire déposé à mon bureau. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

J. A. MOLAISON, constable

22 juillet—22 27 31

Citation.

AUX HÉRITIERS DE FEU ALEXANDRE LESSEPS

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE DE PLAQUEMINES—COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE.

Le Juif de Police de la paroisse de Plaquemines vs les héritiers de feu Alexandre Lesseps	Les héritiers de feu Alexandre Lesseps.

Vous êtes par les présentes informés que ce procès a été intenté contre vous, pour obtenir de vous le remboursement d'une somme de quatorze cent dix piastres et soixante-dix cents, avec intérêt légal depuis demande judiciaire jusqu'à parfait paiement, et défense des frais, [illegible]

[illegible]

Par ordre de la Cour

Témoin l'Hon Charles O. Dugué, juge de la dite Cour.

Bureau du Greffier, paroisse de Plaquemines, 4 avril 1868.

ARMAND LARTIGUE, Greffier.

juillet—5,3,10,26 août

Citation.

A Madame Virginia Minor (femme de H. H. Minor.)

ETAT DE LA LOUISIANE - PAROISSE DE PLAQUEMINES.

Cour du Second District Judiciaire.

Le Juif de Police de la paroisse Plaquemines vs Virginia Minor et son mari Henry H Minor.	No.	Mme Virginia Minor vs Henry H. Minor.

VOUS êtes par les présentes informés que ce procès a été intenté contre vous, pour obtenir de vous le remboursement d'une somme [illegible]

[illegible]

Par ordre de la Cour

Témoin l'Honorable Charles Dugué, juge de la dite Cour

Bureau du Greffier, Paroisse de Plaquemines, 16 mars 1868.

ARMAND LARTIGUE, Greffier.

3 juil—3 11 18 25 et 1er août

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans,—Je certifie, par les présentes, que le 1er juillet 1868 jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants : No 21,078—Mme E. H. Sandford contre W. C. Sandford. Dans cette affaire, continuée à la Cour pour des aveux, la Cour, considérant l'admission de dette, la confession de jugement, l'abandon de délais légaux et de l'appel du défendeur—

Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Elisabeth H. Raybeck, femme de D. W. Clinton Sandford et contre le défendeur, le dit D. W. Clinton Sandford, son mari, que les dites parties soient séparées de biens, que la communauté d'acquêts et de gains existant, jusqu'à ce jour, entre elles soit dissoute, que la demanderesse ait seule l'administration de ses biens personnels. Il est de plus ordonné et adjugé que la demanderesse soit et elle est, par les présentes, déclarée maîtresse de la propriété décrite dans le document No 1 enregistré, qu'elle recouvre du défendeur la somme de deux mille neuf cent quatre-vingt quatorze piastres et soixante dix cents [illegible], montant des biens paraphernaux reçus par le dit défendeur, avec intérêt légal sur la dite somme, de la demande judiciaire à parfait paiement, et les frais du procès, avec l'hypothèque et le privilège que la loi accorde aux femmes mariées, sur tous les biens du dit défendeur, pour le recouvrement de ses dits biens paraphernaux.

Jugement rendu et signé le 1er juillet 1868

(Signé) O DUPLANTIER, juge.

La demanderesse remet la partie du décret qui la déclare maîtresse de la propriété décrite dans le document No 1.

(Signé) RANDOLF, SIGLETON & BROWNE, Avocats de la demanderesse.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 2 juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

3 juil—3 1 ... 2 août WM WOELPER, Greffier.

Wm. MITHOFF vs BYRNE, VANCE & CO (THOMAS BYRNE & H. McNEIL VANCE)

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,...—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI vingt deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1o Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Carondelet, de la Commune et Baronne, mesurant trente pieds de profondeur, mesure française, borné du côté de la rue Carondelet par la propriété appartenant à David Gowans et du côté de la rue Baronne par celle de W. N. Mercer.

Le dit terrain étant la moitié du terrain désigné par le numéro Trente-neuf, d'après un plan du faubourg Ste-Marie, dressé par Tanesse, autrefois voyer de la ville, et contigu au terrain désigné par le numéro Quarante par lequel il est borné d'un côté.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o Un autre terrain situé dans les mêmes District et contigu, derrière au terrain de dessus et mesurant trente pieds de face à la rue Carondelet sur cent vingt pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 juillet—31, août 8,16 22

HENRY SAMORY vs THOMAS GAFFY ou GAFFEY et als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,623—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Cinq dans un plan fait par Pierre et Mirot et la Promenade de Carondelet, le 10 d'octobre 1844, et déposé en l'étude de F. P. La barre, autrefois notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure trente pieds de face à la rue Toul... trente et un pieds six pouces et cinq lignes de profondeur. [illegible]

Ensemble avec toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, Thomas Gaffey, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Grandaine, suivant acte en rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 10 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 juillet—21 3 ... 7 15 22 août

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de J. M. ALEXANDER—No 32,312.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Jules O. Gaillard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J. M. Alexander, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. M. O. TRACY, Greffier.

26 juillet—30, août 4

Succession de Marcellus Daspit—No 32,299.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Attendu que James W. Watson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Marcellus Daspit, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. M. O. TRACY, Greffier.

21 juillet—25, 27, 1er août

Succession de JOSEPH STEIL—No 32,293.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Attendu que Jacob Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Steil, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour M. O. TRACY, Greffier.

23 juil—25 27 1er août

Succession de BARBARA LAQUE, épouse décédée de Joseph Dudenhoffer.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Attendu que Joseph Dudenhoffer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Barbara Laque, son épouse, décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. M. O. TRACY, Greffier.

25 juil—25, 27, 1er août

Succession de M. & J. SHANAHAN—No 29,458.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour M. O. TRACY, Greffier.

25 juillet—25,29—août 2

Succession de J. H. BUTTERWORTH—No 18,805.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

M. O. TRACY, Greffier.

25 juillet 25,29—août 2

Succession de L. W. LYONS—No 28,896.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] la maison commerciale de L. W. Lyons & Co., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds de ces maisons répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour M. O. TRACY, Greffier.

25 juillet—25,29—août 2

Succession de HONORA KAVANAUGH—No 30,024.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour M. O. TRACY, Greffier

25 juillet—25,29—août 2

Succession de L. A. PIERCE—No 29,391.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds de ces maisons répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour M. O. TRACY, Greffier

25 juillet—25,29—août 2

Succession de OLIVER P. JACKSON — No 32,308

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—Attendu que Pierre Eugène Hatrel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Oliver P Jackson, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. M. O. TRACY, Greffier

25 juil—25,29—août 2

Succession de DENNIS HICKEY—No 20,962.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—Attendu que Marguerite Sullivan, veuve de Dennis Hickey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Dennis Hickey décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. M. O. TRACY, Greffier.

25 juillet—25,29—août 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

VENTE PÉREMPTOIRE.

VINS, LIQUEURS, EAUX DE VIE, GROCERIES, ARTICLES EN BOIS ET OSIER, FAIENCE, QUINCAILLERIE, CORDAGE, &c., &c.

EDWARD PINAC & Co. EN FAILLITE.—No. 708—COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS.

PAR ORDRE DU MARÉCHAL DES ETATS-UNIS.

PAR W. T. HODGSON, encanteur. Bureau Commercial Place,—No 21,—MERCREDI, 5 août 1868, à 11 heures du matin, à l'enchère publique, sur les lieux No 247 de la rue Vieille Levée, coin St-Philippe, pour le compte de la faillite d'Edward Pinac & Co.—No 708, Cour de District des Etats Unis, par ordre et sous la surveillance du maréchal des Etats-Unis dans le District de la Louisiane,—sans limite ou réserve, il sera vendu, TOUT LE CONTENU du susdit établissement, comprenant en partie, vins, eaux de-vie, savon, un assortiment général de groceries de famille, articles en bois et en osier, faïence, quincaillerie, dame-jeannes, cordage, articles de pêche, comptoir, étagères, chaises, pupitre, &c, &c, — ainsi que les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Tous les articles se vendant seront livrés immédiatement après la vente.

26 juillet.

PAR EUGENE TOURNÉ.

Successeur de BERNARD TURPIN.

119 Boucauts Sucre de Moscovade pour Groceries.

PAR EUG. TOURNÉ, Encanteur—MARDI, le 28 juillet 1868, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au Warehouse No 182 rue Tchoupitoulas, entre Julie et St Joseph,

119 boucauts sucre Moscovade pour groceries.

Conditions à la vente. 26 juil

PAR CHS. T. NASH.

Marbre, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR CHAS T. NASH, encanteur, bureau au Masonic Hall Auction Mart au coin des rues St-Charles et Perdido — MARDI, 28 du courant, sur les lieux, à 11 heures, au Nos 160 et 162 de la rue Poydras, pour le compte de qui il appartiendra il sera vendu un grand assortiment varié de monuments en marbre, tombes, marbres, &c, &c, plus ou moins avariés par le feu.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 26 juil

PAR O. VALETON.

324 barriques vin rouge, vin de Sharry, pour clore diverses consignations.

PAR O. VALETON, encanteur — LUNDI, 27 juillet 1868, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, à l'Entrepôt des Importateurs, (Importers Bonded Warehouse), rue Vieille-Levée, entre Conti et St-Louis—344 barriques vin rouge qualité diverses, 36 quarts vin de sherry.

Conditions, — jusqu'à $500 comptant ; au-dessus de $500, jusqu'à $1,000, trente jours, et au-dessus de $1,000 soixante jours pour du papier approuvé.

24 juil.

PAR H. W. PALFREY.

Succession de CHARLOTTE A. WATERMAN, décédée femme d'Edward Nalle—No 25,317—Actions de la Compagnie du Gaz et scrip d'assurance du Crescent—à l'encan.

PAR H. W. PALFREY, Encanteur—Bureau rue Carondelet No 26—Il sera vendu, MARDI, 28 juillet 1868, à midi, au bureau de l'encanteur, No. 26 de la rue Carondelet, par ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 juillet 1868—les meubles ci-après décrits et appartenant à la dite succession savoir :

1 actions de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans.

$221 de scrip de la Compagnie d'Assurance du Crescent de 1866, '67, '68.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Des ordres additionnels seront reçus jusqu'au jour de la vente. 17juil—17 18 25 26

PAR G. DE FERIET.

Succession de JAMES GONEGAL—No 29,735—Bons Bitters—Rum Cocktails—Blanc et rouge.

PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, No 86 de la rue Bienville — Il sera vendu JEUDI, 30 juillet 1868, au No 86 de la rue Bienville, à l'enchère publique à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 juillet 1868—

Un lot d'Amers et de Cocktails et de Pastilles de Rose—environ 30 caisses.

Egalement—Un lot de blanc et de rouge.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 19 juil

Terrain de prix et amélioré, dans la rue Esplanade, entre les rues Grands Hommes (maintenant Dauphine) et Casacalvo (maintenant Royale.)

Succession de WM. CONNER—No 32,857.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 86 de la Bienville—SAMEDI, 8 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, par ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 juillet 1868, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Grands Hommes, maintenant Dauphine, et Casacalvo, maintenant Royale. Le dit terrain mesurant [illegible] pieds de face à la rue de l'Esplanade par 140 pieds de profondeur.

Conditions—Cinq cents piastres comptant ; le reste à trois mois de crédit, en billets garantis par hypothèque [illegible].

Acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, par devant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

15 juillet—15, 19, 25—août 1, 8, 15

Succession de CELESTE PERRAULT—No 16,380

Maison dans la rue Melpomène, entre les rues Prytania et Camp.

PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau et salle d'encan, No 86 de la rue Bienville—MARDI, 11 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 3 juillet 1868, la propriété suivante, savoir :

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 88, compris entre les rues Melpomène, Camp, Thalie et Prytania. Le dit terrain [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur par devant A. Doyle, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

10 juill—17 24 31—7 11 août

Vente pour tirer et sans réserve, pour opérer un partage—Résidence de choix, [illegible] et un terrain dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

—J. H. FARLANGE contre P. N. RIVERS—Procès en partage—

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 86 de la rue Bienville—VENDREDI, 31 juillet 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

Conditions — Pour la propriété décrite en premier lieu, un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Succession de John M. Kuckmeier.

—No. 28,185—

PAR HOLZ BLOHM & CO.—John C. Blohm, encanteur — Bureau rue de Chartres No 21 — MERCREDI 29 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 23 juin 1868, il sera vendu, pour le compte de la susdite succession—

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le faubourg Lavaudais, aujourd'hui le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Levée, Rousseau, Tchoupitoulas et St Andrew. Ledit terrain est désigné par le No 1 sur un plan de Hugh Grant, voyer, en date du 13 avril 1861, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire.

[illegible]

Conditions – Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph ... notaire, aux frais de l'acquéreur, ainsi que les taxes de l'année 1867.

27 juil—27—4 11 18 25 29 juillet

PAR ALFRED BOULIGNY.

Succession de RALPH TURNELL—No 32,072

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur—Bureau, No 20, rue Carondelet—Il sera vendu à l'encan JEUDI, le 6 d'août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. P. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 juin 1868, attaché au dossier de la dite Cour, la propriété suivante, appartenant à la succession de Ralph Turnell, située dans le Quatrième District de cette ville :

Un certain lot dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytania, Joséphine et St-Andrew, désigné par le No 1 d'après un plan fait par Paul C. Boudousquié architecte, mesurant trente trois pieds cinq pouces de face à la rue St-Andrew sur 140 pieds 6 pouces de ligne du côté [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis. 3 juillet—8,11,18,25—août 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

500 lots marchandises sèches, lingerie &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — Alex. Levy Encanteur—Bureau rue de Chartres, No 22—LUNDI, 27 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu 500 lots de marchandises sèches étrangères et domestiques, comprenant [illegible] et jouets, chapeaux de femmes, robes [illegible], lingerie, savoir : chemises blanches et chemises en couleur, caleçons, mouchoirs, bonneterie, cravates, [illegible].

Conditions à la vente. 26 juil

PAR LOUIS STERN & BRO.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins Balmorals et Congress.

PAR LOUIS STERN & BROS. — M. Stern, encanteur—Il sera vendu, LUNDI, 27 juillet, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—

400 caisses bottes, souliers, brodequins, Balmorals et guêtres congress.

Grand et bel assortiment de chaussures d'hommes, jeunes gens, jeunes garçons, dames, femmes, demoiselles et enfants.

Ces articles conviennent pour le commerce de la ville et celui de la campagne ; ils ont été reçus directement des manufacturiers, par les derniers steamers, et méritent l'attention du commerce. 26 juil

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO. R. M. Montgomery, encanteur.

Il sera vendu, mardi, 28 juillet, à 11 heures, à 1662 salle d'encan, au No 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Sets de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête, en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, tables de centre, tables en marbre, tables à rallonge, bureaux, meubles de lounge, glaces, tableaux, poëles, batterie de cuisine, etc.—de plus produits de fabrique des mêmes marques.

— EGALEMENT —

Une grande fontaine de [illegible], chaises à siège et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux de appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY BRO. & CO.

R. M. Montgomery, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 28 de juillet, à 11 heures [illegible] à leurs écuries de la rue Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison No 194, rue Chippewa — Succession de ELLEN RUSS—No 78,163—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs : Sinbolas J Hoey encanteur—Bureau No 17, Place de la Bourse—SAMEDI, le 15 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 9 de juillet 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Ellen Russ, la propriété décrite, savoir :

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton, Ste-Marie et Felicity Road, désigné par le No. 11, et mesurant 33 pieds de face à la rue Chippewa, sur 120 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent une maison de deux étages, en bois, et une bâtisse dans la cour.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 an de crédit en billets divisés en coupons, au gré des vendeurs, portant intérêt à raison de 8 p.c. par an, du jour de la vente jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur. L'hypothèque devra contenir la clause d'avocat en cas de procès, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm Shannon, notaire public.

16 juillet 25, 1 8 15 août

Maison en bois rue Bienville—Succession de FREDERIC SPEYERER.—No 30,724—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs, — Nicholas J. Hoey, Encanteur. — Bureau, No. 17, Place de la Bourse—SAMEDI, 1er août 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 3 de juillet [illegible] il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Frederic Speyerer, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie d'un lot de terre désigné par le No 7 de l'îlet No 40, borné par les rues Bienville, Sanlunas, Laurel et Live Oak, mesurant 34 pieds sur la rue Bienville, sur une profondeur de 30 pieds et borné du côté de la rue Laurel la balance du terrain No 7. Les améliorations consistent en une maison basse en bois à 2 chambres, 2 cabinets, galerie dans la cour ; cuisine à 1 étage, 1 hangar, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues de 1867 et de 1868.

Acte de vente et les timbres du revenu intérieur, pardevant E. Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 juillet—18 25—1 août

Succession de FELIX SERPOULIN—No 28,541—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs, Nicholas J. HOEY Encanteur Bureau, No 17 de la Place de la Bourse, SAMEDI, le 22 août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans daté le 6 juillet 1868, il sera vendu à l'encan publique pour le compte de la succession de Felix Serpoulin, la propriété suivante savoir :

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Esplanade, St John, Septième et Oak, désigné par le No 16, mesurant 30 pieds de face à la rue Broad environ 121 pieds de profondeur du côté de l'Esplanade, et 30 pieds sur la rue de l'Esplanade, 128 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne de la rue [illegible].

La moitié indivise de deux lots de terre à Pointe à la Hache de la paroisse de Jefferson, Nos 15 et 16, mesurant [illegible].

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres du revenu intérieur pardevant O. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 juillet—19, 25—8 15,22 août

PAR S. GUINAULT.

Meubles. Meubles.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau Passage de la Bourse et Bienville, LUNDI, 27 juillet 1868, il sera vendu, sur les lieux [illegible] rue Craps No [illegible], entre Marigny et Mandeville, [illegible] bureau, armoires, tables, tables de toilette, chaises en chêne, lits, chaises en bois, [illegible], etc., etc.

Conditions—Comptant.

M. et Mme ROUX vs Mme Veuve P. VALENTIN—Procès en partage—No 32,189.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 8 août 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans en date du 26 juin 1868 et signé le 2 juillet 1868, les propriétés décrites comme suit :

1o Une certaine portion de terre située dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues St-Philippe, Tremé, Dumaine et St-Claude, à l'encoignure des rues St-Philippe et Tremé, mesurant 60 pieds mesure française de face à la rue St Philippe, sur 84 pieds 5 pouces de profondeur du côté de la rue Tremé, et autant du côté opposé. Améliorations dans la maison, une maison en bois, No 176, ayant quatre chambres, avec cabinet, cuisine, deux chambres, cour, pavé, etc. Le tout divisé en deux propriétés.

2o Une autre portion de terre contiguë et renfermant maison, mesurant 14 pieds, mesure française, de face à la rue St Philippe sur 84 pieds 5 pouces de profondeur. [illegible]

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, un tiers comptant et le reste en deux paiements égaux à 1 et 2 ans [illegible]

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu intérieur, et la taxe de l'année courante (1868).

15 juillet—15 22 31—8 août

SECOND ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance des Planteurs et des Commerçants

29 .... Rue Carondelet ....

Nlle-Orléans, 30 avril

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril.

Primes

Sur risques d'incendie	$ 91,729 60
" risques de rivières	178,504 16
" risques de mer	38,176 25
En moins, primes non expirées	16,789 30
Primes remboursées	3,919 00
Montant des primes	

PERTES ETC., PAYEES

Sur risques d'incendie	$ 34,609 67
" risques de rivières	118,008 77
" risques de mer	30,012 30
Réassurances	14,590 00
Réfactions (rebate returns)	17,545 15
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	5,000 00
Frais généraux, intérêt et escompte en moins	26,704 45
Bénéfice net	[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT :

Billets pour actions	[illegible]
En caisse	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
Prêts garantis	[illegible]
Effets à recevoir, à courtes échéances	26,979 71
Actions de chemins de fer de la ville	20,473 00
Meubles et installation de bureau	4,944 09

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 20 juin prochain (1868) un DIVIDENDE-INTÉRÊT de SIX pour cent par an sur les paiements de capital au comptant et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant net des primes participant au bénéfice de l'année.

Ils ont en outre résolu d'appeler un versement de 10 $ pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON, Président.

HARMON DOANE, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood,	Richard Milliken,
J W Burbridge,	Samuel E. Moore,
W A Johnson,	Wm H. Hennings,
John I. Noble,	J. J. Warren,
John Chaffe,	Samuel Bell,
Hugh M. Coll,	E. T. Buckner,
Marshall J. Smith,	Sam'l Friedlander,
L Conrad,	H. Frellsen,
Alfred S. Huntington,	Wm. Creevy,
L. H. Terry,	S. W. Rodd,
J. D. Blair,	Joseph Mey,
Robert Pitkin	Percy Hughes.

CONSULAT DE FRANCE

Avis Militaire. JUILLET 1868.

Sont invités à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéresse, les personnes dont les noms suivent—on est de donner avis en donnant avis en ce consulat :

A	G
Ader Philippe	Guillotet F
Barthelot Jules (artiste dramatique)	Gauthier P. Pierre Célestin
Besson Joseph Marie	H
Bruez Justo	Hanet Delphin
Blig Félix (de Franklin, Louisiane)	K
Billac Bernard	Koelin Jacques
C	L
Cartel Léopold	Lamaine Albert
Charbonnière Louis	M
Châ et Augustine Isidore	Maillo Jean Baptiste
D	Mouret Pierre
De Pourguyes Philippe	Mouet (Mme) née Bertrand
Desfita Virginie (Mlle	N
De Bertrand	Nerth Hélène (Mme)
De Roubès Arthur	P
Desvarre A (Mme veuve)	Poison
E	R
Escoffier Stephen	Ross Pierre Louis
F	S
Fosse Etienne (veuve) née E. Dupérre	Sandillon Jules
	Soudre Sophie
Fauquant Auguste (de Pointe-Coupée)	T
	Turguy Benoît
Fournier (les époux)	V
Fidon Jean-Pierre	Valif Paulin